

Les normes de l'industrie : pourquoi?

Le Canada est reconnu à l'échelle mondiale comme ayant des bovins laitiers remarquables dotés d'un potentiel génétique supérieur. En 2014, l'exportation de produits génétiques laitiers du Canada a dépassé les 158 M\$, ce qui représente une hausse de près de 30 % par rapport à 2013 et de 43 % par rapport à 2012. Le monde fait confiance à la génétique canadienne et à la grande qualité de nos animaux sur le plan de la production, la conformation, la longévité et les autres caractères fonctionnels. Une part importante de la confiance découle du niveau élevé d'intégrité associé à l'information publiée pour tous les animaux laitiers au Canada.

Options de contrôle laitier

Depuis maintenant plus de 15 ans, les producteurs canadiens ont accès à un large éventail de niveaux de services lorsqu'ils s'inscrivent au contrôle laitier. Le but ultime des services de contrôle laitier offerts par CanWest DHI et Valacta est de fournir des renseignements précieux pour la prise de décisions de gestion visant à maximiser la rentabilité des vaches et des troupeaux. La définition de « précieux » peut varier d'un producteur à l'autre et, par conséquent, il en va de même pour le type de services qu'ils reçoivent de leur agence de contrôle laitier. Les producteurs peuvent décider s'ils souhaitent recevoir des visites mensuelles pour réaliser douze tests par année ou diminuer la fréquence à dix, huit ou même six fois par année. À chaque visite, ils peuvent décider s'ils veulent réaliser un test de 24 heures basé sur toutes les traites effectuées ce jour-là, où s'ils souhaitent seulement prendre les pesées et les échantillons de lait d'une seule traite, à partir desquels un rendement de 24 heures sera évalué au moyen de procédures nationales appliquées de façon uniforme dans l'ensemble du pays. En plus de toutes ces options, les producteurs peuvent aussi décider s'ils souhaitent que le personnel du contrôle laitier effectue des tests supervisés lors du jour du test au lieu que ce soit le propriétaire du troupeau qui enregistre la production de lait de chaque vache le jour du test et qui recueille les échantillons de lait pour les envoyer au laboratoire de contrôle laitier en vue d'une analyse des composants et des cellules somatiques.

Lactations publiables

Selon les services de contrôle laitier que reçoit un troupeau, les lactations de chaque vache peuvent être officiellement publiées par le Réseau laitier canadien (CDN) de façon à ce que le monde entier les voie, ou elles peuvent être retournées au producteur à de seules fins de gestion. Ce ne sont pas tous les producteurs qui perçoivent la valeur des lactations « publiables » et ils ne sont donc pas prêts à payer pour un niveau plus élevé de services de contrôle laitier requis pour répondre aux normes relatives aux lactations publiables officielles.

Le Canada compte approximativement 960 000 vaches laitières réparties dans 12 000 troupeaux, ce qui équivaut à une moyenne de 80 vaches par troupeau. De ce nombre, 700 000 (73 %) vaches dans 9 000 (75 %) troupeaux sont soumises sur une base volontaire à un certain niveau de service de contrôle laitier. Selon les choix effectués par les propriétaires de troupeaux, 54 % des troupeaux inscrits au contrôle laitier répondent aux normes nationales exigées pour la publication officielle des lactations. Ces troupeaux représentent près de 60 % des vaches soumises au contrôle laitier. Les lactations publiables sont accessibles au public dans le site web de CDN et elles sont distribuées aux associations de race en vue de leur accès public dans les sites web, les généalogies officielles, les catalogues de vente, etc. Les lactations publiables servent de base au calcul de la moyenne des niveaux officiels de production des

troupeaux et sont incluses dans le calcul de différentes reconnaissances, y compris le titre de Maître-éleveur, les points pour l'Étoile de la race, les certificats de Production supérieure et de Production à vie, ainsi que d'autres reconnaissances décernées aux vaches et aux troupeaux. De façon générale, les troupeaux inscrits aux niveaux de services de contrôle laitier qui répondent aux exigences des lactations publiables obtiendront aussi des évaluations génétiques officielles pour les caractères de production publiées par CDN. Les vaches classifiées avec des indices en production officiels obtiendront aussi des indices en conformation officiels ainsi qu'un IPV officiel et, à partir d'août 2015, elles obtiendront aussi une valeur Pro\$ officielle, qui est le nouvel indice de sélection génétique dans les races Holstein et Jersey au Canada.

La publication officielle exige des normes nationales

Les propriétaires de troupeaux qui choisissent de s'inscrire aux niveaux de services de contrôle laitier qui permettent d'obtenir des lactations et des évaluations génétiques publiées officiellement peuvent profiter grandement du degré d'exposition mondiale qu'elles procurent à leurs vaches, à leur troupeau et à leur préfixe d'éleveur. L'intégrité des données publiées dépend de la façon dont le Canada s'assure que les normes nationales sont respectées par tous les propriétaires de troupeaux participant aux tests supervisés. Ces normes sont établies par un comité de l'industrie sous la direction de CDN et sont administrées sur le terrain par le contrôle laitier. Au nom de l'industrie de l'amélioration des bovins laitiers, CanWest DHI et Valacta utilisent différents indicateurs pour contrôler les données du contrôle laitier recueillies dans des troupeaux participant aux tests supervisés et/ou admissibles aux évaluations génétiques. Une partie de cette analyse de données consiste à identifier des troupeaux où des vaches réalisent des rendements individuels à un niveau très élevé et/ou atteignent des niveaux de production très élevés par rapport à la moyenne du troupeau. Des vérifications sont aussi effectuées afin de comparer les pesées de lait enregistrées lors du jour du test aux quantités de lait expédiées du réservoir à lait. Toute combinaison de ces indicateurs de données peut déclencher un nouveau test obligatoire pour un troupeau, sans avis préalable, immédiatement après le jour du test de l'horaire régulier. À l'occasion, un troupeau peut aussi être sélectionné afin de subir un nouveau test, simplement pour s'assurer de l'intégrité globale du système canadien de publication des lactations officielles.

Tous les propriétaires de troupeaux inscrits aux services de contrôle laitier qui comportent des tests supervisés et/ou des données admissibles aux évaluations génétiques sont assujettis aux modalités, aux conditions et aux obligations du manuel canadien des normes de service. Dans ce manuel, il est clairement indiqué que les propriétaires de troupeaux doivent, entre autres :

- Identifier de façon unique et précise chaque vache dans le troupeau,
- Soumettre au test toutes les vaches en lactation dans le troupeau lors de chaque jour du test,
- Maintenir lors du jour du test le même horaire de traite et le même ordre de traite des animaux que celui utilisé les autres jours,
- Maintenir lors du jour du test les mêmes pratiques de gestion du troupeau que celles utilisées les autres jours,
- Assurer la précision et l'intégralité de toute l'information recueillie et consignée,
- Ne pas se livrer à des activités qui pourraient induire en erreur, compromettre ou tenter de compromettre la fiabilité de tout renseignement sur un animal ou un troupeau,
- Utiliser des appareils de mesure du lait approuvés et des appareils d'échantillonnage correspondants,
- Accepter tout nouveau test, sans avis préalable, à l'heure et à la date fixées par l'agence de contrôle laitier.

Advenant que le propriétaire du troupeau ne respecte pas entièrement les obligations décrites ci-dessus, des mesures disciplinaires appropriées ont été établies par CDN en vue de leur application par les agences de contrôle laitier de façon uniforme dans l'ensemble du pays. CDN

dispose aussi de procédures permettant aux propriétaires de troupeaux d'en appeler subséquemment de toute sanction disciplinaire imposée, et cet appel serait alors étudié par un groupe de producteurs indépendants aussi inscrits aux services de contrôle laitier avec des lactations publiables.

Liberté de choix

Dans l'ensemble, les producteurs canadiens comprennent bien et respectent les normes de l'industrie actuellement en vigueur en ce qui concerne la publication officielle des relevés de lactation. Les mêmes normes ne s'appliquent pas dans le cas des propriétaires de troupeaux qui souhaitent utiliser les relevés de lactation uniquement pour des décisions de gestion interne du troupeau. Il appartient aux producteurs de décider s'ils souhaitent recevoir des relevés de lactation publiables et des évaluations génétiques pour leurs vaches. Toutefois, lorsqu'ils choisissent de le faire, ils font aussi partie du système national de vérification de données visant à assurer l'intégrité de toutes les lactations qui deviennent publiquement accessibles à l'échelle mondiale. Ces lactations forment aussi la base des principales reconnaissances décernées aux producteurs et aux éleveurs canadiens pour le rendement et le potentiel génétique remarquables de leurs bovins et de leurs troupeaux.

Auteur : Brian Van Doormaal, directeur général, CDN

Date : Juin 2015